

RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 16 janvier 2026

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2026 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Tout comme le budget précédent, le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte national instable marqué par de fortes incertitudes financières.

En effet, un long marathon budgétaire est actuellement en cours entre les deux chambres du Parlement et l'adoption d'un budget avant la fin de l'année reste toujours très incertaine.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 est toujours en discussion. Les votes et remaniements des textes laissent planer une grande incertitude pour les collectivités avec un objectif de redressement des comptes publics qui pourraient leur imposer de nouveaux efforts.

Dans l'attente d'un aboutissement vers un Projet de Loi des Finances pour 2026, il vous est proposé un Budget Primitif tenant compte de ces interrogations. Cette feuille de route pourrait être rectifiée, le cas échéant, lors du prochain Budget Supplémentaire.

Dans ce contexte incertain avec une année 2026 qui s'annonce décisive compte tenu de la crise des finances publiques et des enjeux sociaux et environnementaux qu'il faudra satisfaire, le Département de l'Indre fera face à ses défis et remplira pleinement ses missions de bouclier social tout en soutenant la dynamique d'investissements programmés.

Il continuera de donner la priorité aux solidarités, humaines et territoriales, et aux investissements pour répondre aux ambitions de demain, selon les marges de manœuvre toujours offertes par la gestion du budget départemental mais de plus en plus contraintes au regard de l'effet ciseaux.

Nombre de Départements ont procédé à des restrictions dans les politiques publiques et ont dû faire des choix. Certains ont pris la décision de faire des économies sur les financements facultatifs et de se recentrer sur les compétences obligatoires. D'autres ont réduit ou retardé leurs projets d'investissements, les dépenses de fonctionnement étant rigides pour l'essentiel.

Conformément aux orientations budgétaires, le Département de l'Indre ne s'engagera pas sur ces voies.

Il tiendra ses engagements, en sacrifiant les budgets dans tous les domaines d'intervention qui relèvent de ses compétences, obligatoires comme facultatives.

Ainsi, notre Département protecteur et investisseur réaffirme ses orientations majeures :

- poursuivre une politique d'investissements significatifs propices à l'économie locale et à l'emploi ;
- soutenir et accompagner les personnes fragilisées et les plus vulnérables : répondre aux besoins des enfants et des parents démunis, accompagner le choix de vie des personnes âgées, favoriser l'autonomie des personnes handicapées, mener une politique d'insertion au service de l'emploi ;

- relier les personnes et les territoires : circuler et se déplacer en toute sécurité, améliorer les infrastructures, faire de l'Indre un territoire connecté performant ;
- protéger la qualité de vie de nos habitants : offrir les moyens de réussir à nos collégiens, poursuivre les transitions énergétiques et écologiques, assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- s'engager pour la santé et les soins partout dans l'Indre et pour tous ;
- soutenir une vie associative de proximité pour fédérer, pour enrichir l'offre culturelle, sportive et touristique marqueur d'un département dynamique et attractif.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à **311.051.307 €**.

I – LES RECETTES

Les concours financiers de l'État

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale composante des recettes de fonctionnement.

Compte tenu de l'évolution des composantes de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de fonctionnement minimale), elle devrait s'établir, pour l'Indre, à **47.099.542 €**.

Le produit de la Dotation Générale de Décentralisation (**DGD**) demeure figé et s'élève à **1.842.305 €**.

Au titre des compensations fiscales, les Départements devraient de nouveau être ponctionnés en 2026. Après une baisse de 487 M€ en 2025, les compensations d'exonération de fiscalité locale servant de variables d'ajustement seraient réduites de 527 M€ pour l'ensemble des collectivités. Celles-ci subiront une perte de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Les Départements seraient concernés à hauteur de 30 M€. Pour notre collectivité, le montant 2026 est prévu à hauteur de **3.650.000 €**, donc inférieur au montant perçu en 2025.

La Dotation de Transfert des Compensations d'Exonération de taxe d'habitation (**DTCE**) est estimée à **2.500.000 €**, à un niveau équivalent à celui de 2025.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**) est quant à lui figé à hauteur de **3.553.568 €**.

Le Département dispose du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**), recette liée aux investissements réalisés l'année précédente. Estimé sur la base des dépenses qui seront réalisées sur l'exercice 2025, le FCTVA pour 2026 est estimé à **7.000.000 €**, en hausse compte tenu de nos investissements dynamiques.

Les crédits à inscrire pour 2026 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (**DSID**) s'élèvent à **2.370.425 €**. Ils correspondent à des avances, acomptes et soldes des subventions obtenues dans le cadre de la DSID pour les projets d'investissement antérieurs retenus dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

Une recette à hauteur de **1.385.000 €** est prévue au titre du **Fonds Vert**, fonds d'accélération de la transition écologique, qui vise à soutenir les projets de notre Département favorisant la performance environnementale et l'adaptation au changement climatique.

Les recettes fiscales

Compte tenu des réformes fiscales successives, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**TVA**) constitue le principal impôt local des Départements, puisqu'elle représenterait en 2025 plus de 20 % des recettes départementales. Comme le craignaient les collectivités, la croissance de la TVA n'a été une sécurité qu'à court terme. En effet, sa moindre progression déjà constatée en 2023 se poursuit en 2024.

De surcroît, le produit affecté en 2025 à chaque collectivité a été « gelé » et donc égal au montant qui leur a été versé en 2024 au titre de la participation temporaire des collectivités locales à l'effort d'assainissement des comptes publics. Ainsi, la dynamique de TVA si elle a lieu (contre toute attente, les recettes de TVA ont diminué sur le premier semestre 2025), ne sera pas reversée aux collectivités.

Le PLF 2026 prévoit de redonner la dynamique de TVA aux collectivités mais pas de façon intégrale. En effet, les collectivités bénéficiaient du produit supplémentaire de TVA, à condition que la TVA soit effectivement dynamique, dans la limite de l'inflation.

Les Départements bénéficient de deux fractions de TVA, la première en compensation de la perte de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (**TFPB**) et la seconde venant compenser la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**).

Compte tenu de la moindre dynamique de l'évolution de la TVA et du PLF 2026, le produit est estimé à hauteur de **43.500.000 €** pour la fraction compensatoire de TFPB et de **10.000.000 €** pour la fraction compensatoire de CVAE.

Concernant la **fraction complémentaire de TVA** issue de la loi de finances pour 2020, son montant est estimé à **1.200.000 €**.

Le Département perçoit l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**. La prévision peut être évaluée à **1.800.000 €**, conformément aux montants perçus ces dernières années.

Selon la note de conjoncture de la Banque Postale, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (**DMTO**) repartiraient à la hausse après deux années de baisse. La croissance, de l'ordre de 14 % s'expliquerait par une hausse des prix et des transactions immobilières et de façon plus marginale par la mesure en loi de finances pour 2025 qui a autorisé les Départements à relever provisoirement le taux plafond à 5 % (au 1^{er} juin 2025, 82 Départements ont utilisé cette possibilité).

Pour l'Indre, qui demeure le seul Département métropolitain à appliquer le taux minimal de 3,8 %, l'encaissement à fin novembre 2025 enregistre une augmentation de + 11,7 % par rapport à 2024. Cette ressource demeure volatile et peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre.

La Banque Postale indique que si les recettes des DMTO semblent retrouver un niveau proche de 2023, rien ne garantit à court terme le maintien d'un rythme de croissance en partie conjoncturel.

Compte tenu de ces éléments, une prévision de **17.000.000 €** de recettes est proposée au Budget Primitif 2026 selon l'hypothèse d'une tendance à la stabilité par rapport à 2025.

Le montant de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (**TSCA**) versée aux Départements résulte à la fois de compensations de transferts de compétences opérés dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et d'ajustements effectués dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010.

En fonction de la croissance tendancielle constatée sur les derniers exercices, il est proposé d'inscrire **44.500.000 €** de produit pour l'exercice 2026.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (**TICPE**) se décompose en deux parts, la première figée à **12.737.576 €** pour compenser le versement des allocations RSA et la seconde pour compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (en complément de la TSCA). Pour cette deuxième part, le montant inscrit est de **3.900.000 €** selon une hypothèse de stabilité par rapport au compte administratif anticipé 2025.

Enfin, le produit relatif à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Électricité (**TICFE**) est prévu à hauteur de **3.000.000 €**, selon la décroissance constatée sur les trois dernières années.

Les recettes issues des fonds de péréquation

Notre Département bénéficie de plusieurs fonds de péréquation ayant pour objectif de réduire les inégalités de répartition de richesse. Les Départements disposent de peu d'informations sur l'évolution de ces fonds ce qui conduit à émettre les hypothèses suivantes :

- **Fonds national de péréquation des DMTO** : compte tenu de l'évolution du produit national de DMTO en 2025, une recette de **13.000.000 €** est estimée pour 2026 tout en précisant que cette ressource sera réduite par une contribution à ce fonds prévue à hauteur de 1.300.000 €.
- Le Département perçoit une recette au titre du Dispositif de Compensation Péréquée (**DCP**) qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'État aux Départements. L'objectif est de réduire la charge des Allocations Individuelles de Solidarités (AIS). La recette prévisionnelle 2026 s'établit à **6.900.000 €**, en stabilité par rapport au produit perçu en 2025.

Les autres recettes

Je vous propose d'inscrire **18.600.000 €** d'emprunt pour assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce Budget Primitif 2026.

Les autres ressources correspondent aux recettes dites « métiers » tels que :

- les produits d'exploitation et du domaine provenant notamment des redevances pour occupation du domaine public, des remboursements de salaires pour les personnels mis à disposition,
- les ressources d'aide sociale se composant des concours attendus de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (**CNSA**) afin de contribuer aux prestations individuelles d'Allocations Personnalisées d'Autonomie (APA) et de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), des recouvrements sur bénéficiaires, de leurs ressources, de la participation des obligés alimentaires et des recours sur succession,
- les autres produits de gestion dont les revenus des immeubles et les produits liés aux cessions d'immobilisations.

II – LES DEPENSES

Conformément aux orientations budgétaires, le Département de l'Indre propose pour 2026, malgré un environnement économique et financier marqué par de fortes tensions, une trajectoire ambitieuse permettant d'absorber la hausse continue des dépenses d'action sociale et de maintenir un budget d'investissement en soutien à l'activité économique et à l'emploi.

Ainsi, avec un budget de fonctionnement de 240,6 M€, en hausse de 6,6 M€, notre collectivité assumera pleinement ses compétences obligatoires, notamment au service de son cœur de métier, les solidarités humaines, tout en s'engageant à maintenir ses interventions facultatives, qui sont tout aussi essentielles au développement équilibré du territoire et au maintien de la cohésion sociale.

En investissement, après une année 2025 exceptionnelle marquée par l'achèvement des travaux liés à la déviation de Villedieu-sur-Indre, notre Assemblée fait le choix de poursuivre sa politique d'équipements ambitieux et conséquents pour aménager notre territoire et promouvoir l'attractivité de notre département.

C'est un budget de plus de 70 M€ qui est injecté dans l'économie locale en 2026 via nos dépenses sous maîtrise d'ouvrage et nos subventions versées au monde communal.

Contrairement à de nombreux Départements contraints de réduire de nouveau en 2026 leurs subventions aux tiers, l'Indre parviendra à maintenir ses aides d'investissement en faveur des acteurs locaux.

Les priorités seront données aux actions en faveur de la solidarité territoriale, de la jeunesse, de l'environnement, de la sécurité, de l'aménagement numérique, de la santé et plus globalement de l'attractivité de notre territoire.

Les principaux crédits de ce budget se répartissent selon les trois domaines d'intervention suivants.

Compétence fondamentale de notre collectivité, le secteur de la **Famille et de la Solidarité** est doté de crédits de fonctionnement d'un montant de **170,5 M€** pour 2026, soit une hausse de 6,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2025. Protéger l'enfance, accompagner les familles, préserver l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, soutenir les plus fragiles, favoriser l'insertion sociale et professionnelle, telles sont les actions essentielles qui seront menées sans faille par notre collectivité à travers tous les moyens qui seront déployés.

Le secteur de l'Enfance et de la Famille se voit doté d'un budget de 30,3 M€ en fonctionnement, en hausse de 1,8 % par rapport au Budget Primitif 2025, pour nos interventions en faveur de la prévention et de la protection maternelle et infantile. Après plusieurs années d'augmentation, la situation s'est stabilisée en 2025 tant sur la rémunération des assistants familiaux que sur le nombre d'enfants confiés. En investissement, le Département prévoit une inscription de 3M€ pour soutenir la poursuite des travaux de reconstruction du Foyer de l'Enfance géré par l'Etablissement Public Blanche de Fontarce.

Le Département prévoit également de poursuivre sa mobilisation pour améliorer le quotidien des Personnes âgées en inscrivant 46,6 M€ de crédits en hausse de 5,3 %, soit un volume de crédits supplémentaires de 2,3 M€ par rapport à 2025. Chef de file de la politique gérontologique et particulièrement du maintien à domicile, notre collectivité assumera entièrement ses missions à destination de nos aînés pour favoriser leur bien vieillir dans l'Indre et pour mieux les accompagner dans la perte d'autonomie. Ce secteur est constitué de deux principaux postes de dépenses : l'APA à domicile et en établissement, et le financement par l'aide sociale, de l'accueil des personnes âgées en EHPAD. Notre collectivité maintiendra également sa politique volontariste de modernisation et d'adaptation des équipements sociaux et médico-sociaux avec des crédits d'investissement à hauteur de 3,2 M€.

Concernant les Personnes en situation de handicap, notre collectivité poursuivra sa politique de soutien et d'accompagnement avec un budget de fonctionnement de 38 M€, en hausse de 4,5 %, soit 1,6 M€ de crédits complémentaires par rapport au Budget Primitif 2025. Ainsi, le Département prendra en charge le versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et des frais d'hébergement en établissement pour les personnes éligibles à l'aide sociale. Par ailleurs, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) se verra attribuer, pour la première fois, un soutien exceptionnel du Département afin de sauvegarder son niveau de services, compte tenu de l'épuisement de ses excédents et de l'absence de solution apportée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Au titre de la politique d'Insertion, 40M€ seront consacrés cette année à notre engagement en faveur des personnes en difficulté, soit une hausse de 1,5 M€ par rapport au Budget Primitif précédent. Dans ce secteur, le budget alloué au versement des allocations RSA est équivalent au Budget Primitif 2025 du fait de la stabilité du nombre de bénéficiaires et également compte tenu que les Départements ont notifié à l'État leur refus de se voir imposer une nouvelle hausse unilatérale du montant de l'allocation telle qu'elle est imposée depuis 2022. Les dépenses d'insertion dans le cadre de nos marchés pluriannuels sont quant à elles en nette hausse due à l'impact en année pleine de notre nouvelle organisation et notre nouvelle offre d'insertion en cohérence avec l'effort demandé aux Départements dans le cadre de la loi pour le Plein Emploi.

La mobilisation du Département en faveur du **développement et de l'aménagement du territoire** est marquée par le vote de 56,1 M€ d'autorisations de Programme, en hausse de 2,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2025 et de **110,7 M€** de crédits. L'action départementale vise à créer un contexte favorable au développement de tous les territoires. Des réseaux de communications performants, notre soutien sans faille aux communes avec nos fonds thématiques toujours à guichet ouvert, le maintien d'un réseau de collèges dense et propice à la réussite de nos collégiens, la poursuite du plan santé, la valorisation du patrimoine, du sport et de la culture, la réalisation du schéma d'Alimentation en Eau Potable (AEP), la priorité donnée à la transition écologique ... en sont autant de marqueurs forts.

En 2026, ce sont 20,6 M€ qui seront consacrés aux travaux sur nos infrastructures routières avec des objectifs de gestion patrimoniale qui restent identiques aux années précédentes. Ils permettront les déplacements des marchandises dont notre économie est très dépendante ainsi que les déplacements domicile-travail en toute sécurité mais également l'accessibilité aux services publics et enfin les déplacements liés aux loisirs et à l'activité touristique. De plus, les investissements sur nos ouvrages d'art font toujours l'objet d'une attention particulière avec de nouveaux projets de réhabilitation en 2026.

Nos actions en faveur de l'Education se poursuivent avec un budget à hauteur de 16,8 M€. Le Département maintient ses efforts en faveur de la jeunesse avec l'adaptation, la transformation et la reconstruction dans le cadre de la gestion du patrimoine collégien. La dynamique d'investissement porte la rénovation et la réhabilitation de nos collèges qui constituent une réponse forte à la transition énergétique, aux enjeux de maîtrise des consommations énergétiques et d'empreinte carbone. Au-delà des enjeux patrimoniaux, notre collectivité poursuit également ses équipements en mobilier et matériels informatiques.

En fonctionnement, 3,9 M€ sont dédiés aux collégiens, qui permettront notamment de doter les collèges de moyens financiers pour faire face aux charges générales de fonctionnement quotidien, dont certaines sont reprises en direct par le Département, et aux projets pédagogiques liés aux enseignements.

Concernant les transports scolaires, 888.000 € sont prévus notamment pour le transport des élèves handicapés relevant de notre compétence. Une soultre de 1.905.631 € à verser à la Région dans le cadre du transfert de la compétence transport scolaire est également à ajouter dans nos crédits 2026.

Par ailleurs, dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'engagement du Département reste fort pour que les jeunes Indriens bénéficient d'une offre de qualité, proche et accessible. Notre collectivité soldera en 2026 sa participation volontaire au financement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et poursuivra son soutien à l'Ecole Internationale de Composition de Musique à l'Image (EICMI).

Nous reconduirons également notre dispositif de bourses aux étudiants ayant obtenu une mention (bien ou très bien) au baccalauréat et notre participation à l'ADESI et l'INSPE, associations œuvrant dans le domaine universitaire. En outre, le Département décide également d'augmenter le montant des bourses d'enseignement supérieur destinées aux étudiants.

Notre Département, en 2026, favorisera de nouveau l'Attractivité de notre territoire. Promouvoir l'Indre, consolider la qualité du cadre de vie qu'offre notre Département demeure une priorité. Les actions fortes dans le domaine de la santé se poursuivent avec une politique de lutte contre la désertification médicale : soutien à l'implantation de professionnels de santé, bourses d'études pour les étudiants en médecine, aides au logement pour les internes, déploiement du dispositif télémédecine.

De plus, une nouvelle initiative est proposée pour 2026 avec l'octroi d'une aide à l'équipement pour les communes qui accepteraient de mettre à disposition gratuitement, un logement meublé pour des étudiants ou professionnels de santé en stage dans l'Indre.

Pour la mise en œuvre de ces différents dispositifs ce sont 567.000 € d'autorisation de programme, 87.000 € d'autorisation d'engagement et 753.992 € de crédits de paiement qui sont inscrits au budget.

D'autre part, le dispositif d'aides spécifiques aux vétérinaires exerçant en élevages est maintenu afin de renforcer le maillage de ces professionnels de santé animale dans l'Indre.

En complément des actions menées pour l'attractivité, celles en faveur du Tourisme sont reconduites en accompagnant des initiatives et des organismes qui revitalisent et revalorisent les nombreux atouts touristiques de notre territoire. L'Agence d'Attractivité de l'Indre (A²I), acteur majeur dans ce secteur se voit à nouveau bénéficier de notre soutien à hauteur de 1.331.300 €.

De plus, afin de poursuivre nos projets de réalisation des voies vertes dans le cadre de notre plan vélo, une autorisation de programme de 3.930.000 € et des crédits de paiement de 3.094.820 € sont inscrits pour favoriser le tourisme et la découverte du patrimoine de l'Indre.

Le Département, en soutien des communes dans leurs projets et investissements, reconduira ses nombreuses aides volontaristes en faveur du patrimoine communal. Les différents fonds thématiques, toujours à guichet ouvert, tels que le FAR, le FDAU, le Fonds Patrimoine, l'électrification rurale, le Fonds de maintien des activités commerciales en zones rurales, le Fonds de valorisation des archives, le Fonds Bibliothèque permettront aux communes de pouvoir réaliser leurs projets d'investissement. Ils se voient octroyer plus de 6,4 M€ d'autorisation de programme et plus de 5,4 M€ de crédits de paiement.

Une des priorités de ce budget 2026 demeure la politique départementale menée en faveur de l'Environnement avec un budget de soutien de 3,9 M€ toutes sections confondues. Ainsi notre Département s'engage auprès des collectivités au travers de ses différents financements dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou du Fonds de l'eau. Ces aides permettront la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées des communes rurales ainsi que la mise en œuvre d'actions de sécurisation de l'alimentation en eau potable identifiées dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable approuvé en 2025.

De plus, le Fonds d'adaptation au changement climatique, mis en place en 2023, pour l'installation de récupérateurs d'eaux pluviales, la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles, la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies a permis la réalisation de nombreux projets et est donc reconduit en 2026.

Toutes ces actions démontrent l'engagement de notre Assemblée à contribuer à la transition écologique, à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la ressource en eau.

Concernant la Sécurité des personnes et des biens, le Département apportera, comme chaque année, sa contribution financière au budget de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de 8.938.906 €. En investissement, l'engagement délibéré du Département de l'Indre et l'aide exceptionnelle accordée favoriseront le maintien d'un haut niveau d'équipement immobilier et mobilier du SDIS et permettront de pérenniser et de renforcer la sécurité de nos concitoyens sur notre territoire. Dans l'attente des comptes définitifs 2025 et du vote du budget 2026 du SDIS, une autorisation de programme prévisionnelle de 7.000.000 € et des crédits de paiement équivalents sont inscrits au titre de la subvention exceptionnelle d'investissement.

D'autre part, 103.000 € de crédits sont inscrits au titre du Fonds départemental de vidéo-protection afin d'aider les communes à disposer d'un outil fiable de surveillance des voies et des bâtiments publics.

En matière de politique au profit du Sport les crédits inscrits s'élèvent à 4,7 M€. Soutenir les investissements des communes via nos aides à guichet ouvert dans le cadre des fonds thématiques des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels, de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs reste un marqueur de notre politique sportive.

En fonctionnement, notre action a pour but d'intégrer toujours plus de sport dans le quotidien des Indriens. Ainsi, notre collectivité maintient ses subventions aussi bien en faveur du mouvement sportif amateur porté par les associations, clubs et comités sportifs que du sport de haut-niveau. Les aides volontaristes en faveur des familles avec la licence « Sport en Indre », le dispositif « Pass'Collégien » et la licence « Para-Sport » sont renouvelés pour favoriser la pratique des différentes disciplines sportives et alléger la charge des familles. Enfin, la promotion de la pratique sportive se concrétise également par les animations portées sur le territoire avec notamment le « Tour de l'Indre des Sports », « Nagez grandeur nature » et les différentes manifestations sportives vecteur de lien social.

Le domaine de la Culture et de la vie associative se voit pourvu d'un budget de 3,8 M€ pour l'animation locale du territoire, facteur de cohésion sociale, et pour l'encouragement au développement des pratiques culturelles, artistiques et théâtrales. Ces crédits comprennent à la fois des aides à l'investissement et au fonctionnement. Un intérêt particulier est porté au monde associatif avec le FAR Animation Locale et le renforcement du Fonds d'Appui aux Projets Associatifs (FAPA) qui enregistre une augmentation de 6 %. Enfin, 2026 verra la mise en œuvre du fonds commémoratif dédié au 150^{ème} anniversaire de la mort de George Sand et installé dès la DM2 2025.

La rubrique des **moyens d'administration et de gestion financière** s'élève à **18,7 M€** et comprend l'ensemble des dépenses permettant l'activité de l'administration départementale avec un objectif de maîtrise des dépenses publiques.

La section de fonctionnement comporte les crédits correspondant principalement aux dépenses liées aux moyens humains et matériels ainsi qu'aux charges à caractère général.

De plus, il est nécessaire d'inscrire 1,3 M€ au titre de notre contribution au Fonds de péréquation des DMTO.

En investissement, les crédits correspondent notamment aux rénovations et aux réhabilitations du patrimoine départemental intégrant les exigences liées à la transition énergétique ainsi qu'aux différents équipements en matériels informatiques, mobiliers, matériels et véhicules nécessaires à l'exécution des missions de service public de notre collectivité.

Les inscriptions de crédits en gestion financière correspondent au remboursement de l'annuité de la dette.

Je vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour 2026 qui vous est soumis en adoptant la délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

DECIDE :

Article unique. - Le Budget Primitif de l'exercice 2026 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de **311.051.307 €** en mouvements réels et à la somme de **352.219.780 €** en mouvements budgétaires.



Marc FLEURET